



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025_10

**portant approbation du procès-verbal
du conseil d'administration du 3 mars 2025**

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2025 est adopté.

Fait à Paris, le 25 juin 2025


Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025_11

portant approbation du rapport d'activité 2024

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Etablissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le rapport d'activité 2024 est adopté.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025_12

portant approbation de la programmation de la saison 2025-2026

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 modifié, portant création de l'Établissement public du palais de la porte Dorée, et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée approuve la programmation culturelle de la saison 2025-2026 telle que présentée dans la note jointe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025_13

portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux portant sur les travaux immédiats prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

L'avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux portant sur les travaux immédiats prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement est adopté.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'Administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025-14

portant approbation du Budget Rectificatif n°1 pour 2025

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée réuni le 25 juin 2025,

Vu le décret n° 2006-1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15-4° ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

APPROUVE LA DELIBERATION SUIVANTE :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 75 ETPT sous plafond et 2,5 ETPT hors plafond ;

15 113 525 € d'autorisations d'engagement dont :

- 6 235 000 € pour l'enveloppe Personnel
- 7 316 125 € pour l'enveloppe Fonctionnement
- 1 562 400 € pour l'enveloppe Investissement

19 064 310 € de crédits de paiement dont :

- 6 235 000 € pour l'enveloppe Personnel
- 8 528 910 € pour l'enveloppe Fonctionnement
- 4 300 400 € pour l'enveloppe Investissement

19 143 388 € de prévisions de recettes

79 078 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 79 078 € de variation de trésorerie
- -1 353 793 € de résultat prévisionnel
- -1 232 735 € de capacité d'autofinancement
- 79 078 € de variation du Fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU

PALAIS DE LA PORTE DORÉE

MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION | AQUARIUM TROPICAL

293 avenue Daumesnil • 75012 Paris • T + 33 1 53 59 58 60 • F+ 33 1 53 59 58 66 • www.palais-portedoree.fr

SIRET 130 002 728 00017 • APE 9103 Z



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025-15

relative à la signature du marché relatif à la réalisation de travaux courants pour des opérations de transformation, adaptation, modification des espaces de l'EPPPD

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

Vu la délibération N° 2019-05 du conseil d'administration en date du 14 mars 2019 relative à la délégation pour l'exercice des attributions du conseil d'administration en matière de contrats et de conventions ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration autorise la direction générale de l'établissement à signer le marché relatif à la réalisation de travaux courants pour des opérations de transformation, adaptation, modification des espaces de l'EPPPD pour une durée totale maximale de quarante-huit (48) mois, à passer tous les actes et à faire le nécessaire à la bonne exécution de ce marché.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Conseil d'administration du 25 juin 2025

Délibération n° 2025_16

relative à la signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public n° 2024-589 relatif à l'exploitation d'une cabine photographique

Le conseil d'administration de l'Établissement public du palais de la porte Dorée,

Vu le décret n° 2006 – 1388 du 16 novembre 2006 relatif à l'Établissement public du palais de la porte Dorée et notamment son article 15 ;

APPROUVE LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

Le conseil d'administration autorise la direction générale de l'établissement à signer une convention d'autorisation d'occupation du domaine public n°2025-361 relative à l'exploitation d'une cabine photographique au sein de l'établissement durant la prochaine saison estivale, à passer tous les actes et à faire le nécessaire à la bonne exécution de ce marché.

Fait à Paris, le 25 juin 2025

Le président du conseil d'administration
Thierry DÉAU